Cette région française met fin aux attestations



Article rédigé par Sputnik, le 09 décembre 2020

Source [Sputnik] À partir de ce 8 décembre, les habitants de la Martinique peuvent se déplacer sans attestation dérogatoire, comme l'a annoncé la veille le préfet. Un couvre-feu va entrer en vigueur pour une semaine pour endiguer l'épidémie. Les restaurants pourront rouvrir le 11 décembre.

Le préfet de la région de la Martinique, Stanislas Cazelle, a annoncé le 7 décembre la <u>levée de l'obligation</u> <u>d'attestation dérogatoire</u> pour sortir du domicile à partir du 8 décembre au soir.

De plus, il a indiqué qu'un <u>couvre-feu serait mis en place</u> de 21h à 04h du matin pour une semaine dans le cadre des restrictions sanitaires liées au Covid-19.

M.Cazelle a précisé que les restaurants pourront rouvrir le 11 décembre, mais devront patienter jusqu'au 14 pour fermer à minuit. De plus, les salles de sport peuvent également reprendre leurs activités.

Cependant, les bars et discothèques restent toujours fermés. L'accès aux plages est interdit à partir de 19h.

Le préfet a dit que la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique n'étaient plus autorisées à partir de 20h.

En outre, il a également annoncé la reprise des liaisons entre la Martinique et la Guadeloupe qui s'effectueront sans restrictions, sauf à destination de Saint-Martin où les tests restent nécessaires.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici